

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 février 2022

* * * *

L'an deux mil vingt-deux le 04 février à la suite des élections municipales partielles intégrales du 30 janvier les nouveaux élus de la commune de GENISSAC dûment convoqués le 31 janvier se sont réunis en séance ordinaire au foyer communal du bourg (en raison des mesures sanitaires).

Présents : BRISSEAU Emeline, BAGGIO Jean-Marie, HENRY Christine, CHAPUS Benoit-Joseph, BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, LELEU Pascal, LAPORTE Francis, MAURI Fabienne, L'HOMME Céline, CALISTO David, SICHE Delphine, PEETERS Stéphanie, LEROY-LANSARD Pierre, MARIE Gérard Berty, DAVID Sylvie, LASSALLE Jérôme, BLIMON Rachel.

Absents excusés :

BUREAU Olivier pouvoir à LELEU Pascal
PALLUET Laurence pouvoir à Emeline BRISSEAU

Secrétaire de séance : Stéphanie PEETERS

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard Berty MARIE, Premier Adjoint, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux désignés ci-dessus.

Puis Monsieur MARIE passe la parole au doyen de l'assemblée : M. Jean-Marie BAGGIO, qui constate que le quorum est atteint et prend alors la présidence de la séance.

M. BAGGIO donne lecture des articles L.2122-4, L2122-5 et L2122-7 du CGCT concernant les modalités d'élection du maire et des adjoints.

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2022-03 : ELECTION DU MAIRE **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le Président, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code des Collectivités Territoriales.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis, fermé, à la Présidence son bulletin de vote.

Ms LAPORTE Francis et LEROY-LANSARD Pierre sont désignés comme assesseurs par le conseil.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A DEDUIRE (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

A obtenu Mme Émeline BRISSEAU : 18 (dix-huit) voix

A obtenu M Jérôme LASSALLE : 1 (une) voix

Madame Emeline BRISSEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Madame Emeline BRISSEAU, Maire prend la présidence de la séance.

2022-04 : Fixation du nombre d'Adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, par 19 voix pour :

- D'approuver la création de 5 postes d'adjoints au maire.

2022-05 : Election des Adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un et la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante : liste conduite par Jean-Marie BAGGIO

ELECTION DES ADJOINTS

Il est procédé dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, à l'élection des Adjoints sous la présidence du Maire,

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A DEDUIRE : (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 19

Majorité absolue (si le nombre de suffrages exprimés est impair, prendre le chiffre pair supérieur) : 10

A obtenu la liste Jean-Marie BAGGIO : 19 voix

La liste Jean-Marie BAGGIO ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau

BAGGIO Jean-Marie, 1^{ER} Adjoint

HENRY Christine, 2^{ème} Adjointe

CHAPUS Benoit-Joseph, 3^{ème} Adjoint

BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, 4^{ème} Adjointe

LELEU Pascal, 5^{ème} Adjoint

Avant de clore la séance, Madame Sylvie DAVID demande la parole et fait un discours :

« Mme Brisseau,

Toute l'équipe de « Génissac à Venir » se joint à M. Marie et moi-même pour vous féliciter, Mme Brisseau, ainsi que votre équipe pour, d'une part, le respect dont vous avez fait preuve pendant toute la campagne et d'autre part pour votre réussite à l'issue du 1er tour.

Je voudrais saluer ici l'investissement sans faille des élus et notamment les deux adjoints M. Marie et Mme Houques qui ont œuvré pour la continuité du service municipal. Je souhaite également exprimer l'émotion qui nous étreint quant à la présente situation qui nous a privés de la possibilité d'aller au bout des engagements que nous avons pris devant les génissacais.

Depuis 2 ans nous avons pu travailler avec vous Mme Brisseau, alors membre de l'opposition, ainsi qu'avec vous M. Baggio et Mme Henry. Nous avons pu voir l'intérêt que vous portez au développement réfléchi de Génissac, au bien être des génissacais, à la communication et la transparence dans les décisions à prendre. Nous partageons ces valeurs et nous aspirons à pouvoir travailler ensemble. Représentant néanmoins une partie des génissacais, nous veillerons, tout comme vous avez pu le faire, à ce que les décisions soient prises en concertation et que les intérêts des génissacais soient respectés.

Nous souhaitons donc nous associer pleinement au travail qui sera fait en commissions dans l'intérêt de Génissac. »

Monsieur Jérôme LASSALLE demande la parole et déclare : « je n'ai pas préparé de discours mais je te l'ai dit de vive voix et par voix de presse, Emeline pardon je voulais dire Mme le Maire, je vous félicite chaleureusement et vous assure que nous travaillerons avec vous et pour vous, pour les Génissacais ».

Madame la Maire prend la parole :

« Ce soir nous sommes le 4 février 2022, un mois exactement après notre décision de prendre part à la campagne électorale. Cette campagne a été rapide, intense et passionnante.

Aujourd'hui cette campagne est derrière nous, devant s'ouvrir maintenant le champ des possibles.

Je souhaite que nous emprunions désormais un chemin apaisé, fait de travail, de réflexion et d'action.

Mais avant de nous lancer dans cette nouvelle aventure, je souhaiterais effectuer quelques remerciements

Le premier est pour ma famille, Jérôme, Mauvanne et mes parents, soutien de la première heure, vous avez masqué vos inquiétudes, parfois votre agacement ou votre lassitude face à mes absences et à mes heures passées au téléphone... je pense aussi aux amis.

Le second je l'adresserai à Christine et Jean-Marie, mes compagnons d'opposition à l'esprit lucide et réfléchi qui m'ont aidée dans ma prise de décision en trouvant les mots justes pour me convaincre de prendre mes responsabilités et d'agir, ne comptant ni leur temps, ni leur énergie...

Le troisième, je l'adresserai à mes colistiers, les anciens qui se sont mobilisés avec une rapidité incroyable et qui m'ont soutenue même dans mes choix les plus utopiques, et les nouveaux, qui font désormais partie des anciens, avec leurs talents indéniables et leur belle énergie

Votre mobilisation sans faille, votre capacité de travail, votre bienveillance nous ont conduits sans nul doute ici ce soir.

Le dernier remerciement, je l'adresserai aux génissacaises et aux génissacais, qui par leurs sourires, leurs gestes amicaux ou leur mobilisation ont rendu l'impensable possible. J'adresserai un clin d'œil particulier aux membres du Crac, soutien indéfectible, à l'exigence bienveillante.

Si je porte ce soir cette écharpe avec honneur, c'est grâce à vous tous et je ne l'oublierai pas

J'aimerais maintenant partager avec vous quelques éléments :

- Partager l'émotion qui est la mienne aujourd'hui, d'être la première femme édile de la commune. Si j'éprouve de la fierté ce soir, sachez que la gamine de Génissac espiègle et simple sera toujours là.
- Partager l'espoir que je nourris aujourd'hui de mettre en œuvre notre projet, pour rendre à Génissac, son apaisement, son dynamisme et son humanité et je souhaiterais associer à cet espoir les quatre membres

de l'opposition.

- Partager enfin mon envie, d'entrer dans le vif des sujets, en bref, de nous mettre au travail. J'ai conscience des enjeux qui nous attendent. Ils sont grands et ils seront sans doute complexes, mais ils n'émoussent pas notre envie de faire à la fois pour tous les génissacais, mais aussi pour chacun d'entre nous. »

Je vous remercie et je vous souhaite de réussir ensemble pour Génissac

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les participants et lève la séance à 21h00.